

COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE

DIRECTION DU POLE RESSOURCES Service affaires juridiques et financières

DECISION DU MAIRE N° DC - 2023 - 61 ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET ATRIUM

Le Maire de Tassin La Demi-Lune,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, notamment son article 173 ;

Vu le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le maire, le président du conseil départemental et le président du conseil régional rendent compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation ;

Vu l'article L.2122-22 du CGCT;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020, modifiée par délibération du 5 avril 2023 alinéa 25 autorisant le maire à admettre en non-valeur les titres de recettes présentées par le comptable public ;

Vu l'arrêté municipal n°2020-150 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Bergeret, 2ème adjoint du 27 mai 2020 ;

Considérant la liste des créances admises en non-valeur présentée par le comptable public le 2 juin 2023 pour le budget de L'Atrium ;

Considérant qu'il est possible d'admettre en non-valeur les titres correspondants à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 € ;

DÉCIDE :

Article 1 : D'admettre en non-valeur les titres suivants :

- Titre 1693940015 du 16/09/2014 SACEM 0.13 €
- Titre 1693940015 du 16/09/2014 SACEM 9.56 €
- Titre 3410240315 du 27/04/2018 REGIE AVANCE ESPACE CULTUREL ATRIUM 60 €

Accusé de réception en préfecture 069-216902445-20230929-DC-2023-61-AR Date de réception préfecture : 29/09/2023 Total: 69.69 €

Article 2 : Les admissions en non-valeur feront l'objet d'un mandat en 6541.

Article 3:

La présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- affichée à la porte de la mairie,
- amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône.

Pierre BERGERET
Adjoint aux finances.

(Rhône)